

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
HIVER 2024/25 MÉDITERANNÉE OCCIDENTALE ITALIE, MALTE, ESPAGNE, FRANCE, ITALIE ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE ESPAGNE, ITALIE, FRANCE, ESPAGNE	PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ*. Pour les hôtes français uniquement* : La carte d'identité est automatiquement prolongée et reste valable 5 ans de plus si l'on remplit les 2 conditions suivantes : - être majeur au moment de la délivrance - la carte d'identité était encore valable au 1er janvier 2014 Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)	PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"	PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN) Le permis de séjour en cours de renouvellement n'est pas considéré comme valide.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
HIVER 2024/25 MÉDITERANNÉE OCCIDENTALE ITALIE, CROATIE, MONTÉNÉGRO, ITALIE, ESPAGNE	PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ. (CNI Prorogée non acceptée) Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie , Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)	PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte- Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor- Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. <i>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie- Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</i> <i>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</i> <i>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</i> <i>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</i>	PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN)

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
HIVER 2024/25 MÉDITERANNÉE OCCIDENTALE ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, TUNISIE ITALIE	PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ, POUR LES DEPARTS JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2024, À CONFIRMER POUR 2025 (dans tous les cas, il sera possible de rester à bord avec une carte d'identité valide) Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande) Note : Les passagers de nationalité d'un pays de l'UE ou de l'espace Schengen seront autorisés à embarquer également avec la carte d'identité nationale en cours de validité (non prorogée) (uniquement en cas de transit par la Tunisie). Passeport obligatoire en cas d'embarquement et/ou débarquement en Tunisie	PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES : Visite à terre pour le transit Tunisie : toutes les nationalités seront autorisées à se rendre à terre sans visa local spécifique. Certaines nationalités peuvent avoir des restrictions pour se rendre à terre : dans le cas où elles ne sont pas autorisées, elles peuvent rester à bord.	PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN) Certaines nationalités peuvent avoir des restrictions pour se rendre à terre : dans le cas où elles ne sont pas autorisées, elles peuvent rester à bord.